

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
du vendredi 7 juillet 2023  
**N° CP-2023-6-10-3**  
**N° applicatif 6495**

**10<sup>ème</sup> Commission**  
Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

**Service instructeur**  
Service maintenance Nord

**Service consulté**

### **RENOUVELLEMENT D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DES BATIMENTS DU COLLÈGE DE TRUCHTERSHEIM - PARTICIPATION AU FINANCEMENT**

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission Permanente de contribuer au financement du remplacement d'une portion du réseau d'assainissement du collège implanté sous une parcelle récemment rétrocédée à la commune de Truchtersheim suite à l'aménagement d'une aire de stationnement de bus.

La Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland a engagé un projet d'extension du Centre Sportif du Kochersberg qui impacte les possibilités de circulation aux abords du collège. Pour faire face à cette problématique, elle a aménagé une nouvelle aire de retournement et de stationnement de bus sur l'emprise de l'ancien parking des enseignants du collège. La zone concernée est représentée sur l'annexe jointe.

Dans le cadre des travaux, il a été nécessaire de remplacer une portion du réseau d'assainissement desservant le collège, qui traverse la parcelle devenue aire de bus. Le coût des travaux de remplacement de cette conduite s'élève à 42 814 €HT. Cette conduite raccordant uniquement les bâtiments du collège, il est proposé de prendre en charge le coût hors taxe de son remplacement.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le versement d'une somme de 42 814 € à la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland, correspondant au remboursement par la Collectivité du coût HT des travaux de remplacement d'une portion de réseau d'assainissement desservant le collège de Truchtersheim (portion représentée sur l'annexe jointe au présent rapport).

Les crédits seront prélevés sur l'opération P201O003 Enveloppe P201E03 Tranche 10 Natana 1689-23-2315-221.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.